



AUTORISATION PARENTALE
Saison 2023/2024

Je soussigné(e) (nom, prénom) :

autorise l'élève :

à participer aux ateliers :

N° de téléphone portable :/...../...../...../.....

- Je m'engage à l'amener et à venir le chercher aux horaires de ces ateliers et à prévenir le professeur en cas d'absence.
- J'ai pris connaissance que l'association dégage toute responsabilité en dehors de ces horaires.
- J'ai pris connaissance du règlement intérieur, je le conserve et je m'engage à le respecter.

Date et signature du représentant légal



REGLEMENT INTERIEUR 2023/2024

Maison Marre à Simorre, Ancienne école à Villefranche.

Ce règlement intérieur a pour but de compléter les statuts de l'association sans en modifier le contenu. Il s'impose sans réserve à tous les membres de l'association.

Article 1 : adhésion – admission

Toute personne désirant être admise dans l'association doit remplir conformément le bulletin d'adhésion. L'admission ne deviendra définitive qu'après le paiement de la cotisation.

L'adhésion implique la connaissance et l'acceptation du règlement intérieur ainsi que des statuts de l'association (*règlement intérieur remis lors de l'admission, statuts consultables auprès du Président ou secrétaire*).

Article 2 : cotisation et inscriptions aux ateliers

La cotisation annuelle des actifs et adhérents est fixée annuellement par le Conseil d'Administration. La cotisation peut être réglée par chèque.

Les tarifs des ateliers sont donnés à l'inscription.

Le paiement doit être effectué à l'inscription et peut être divisé en 10 chèques débités chaque mois. Possibilité d'inscription en cours d'année avec paiement au prorata du nombre de cours restants.

Le non-paiement peut entraîner la radiation des membres.

Article 3 : fonctionnement

3.1 Répétitions.

Les répétitions et les cours se déroulent à un rythme hebdomadaire. Des répétitions exceptionnelles peuvent être organisées.

3.2 Concerts

L'association participe au cours de l'année à des concerts pour présenter au public son travail musical. Ces concerts peuvent être organisés par l'association elle-même, en commun avec d'autres associations ou sur invitation.

3.3 Ateliers d'arts plastiques.

Le planning des séances est établi par le CA et en concertation avec les participants.

3.4 Expositions

L'association présente, une fois par an, le travail des ateliers d'arts plastiques et une exposition d'artistes invités ou candidats.

Article 4 : dégradation

L'association se voit prêter des locaux. Toute dégradation de ces derniers pourra être sanctionnée.

Article 5 : les règlements externes

Les membres de l'association et les invités doivent se conformer aux éventuels règlements intérieurs des locaux qu'elle occupe.

Article 6 : violence

Au sein de l'association, toute violence physique ou morale est formellement interdite.

Article 7 : co-voiturage

Le co-voiturage pour les déplacements, que ce soit pour les répétitions ou autres manifestations, reste sous la seule responsabilité du conducteur. L'association AMAGe ne peut en aucun cas être tenue responsable.

Article 8 : alcool et tabac

La consommation d'alcool et de tabac est interdite dans les locaux durant les réunions de l'association.

Article 9 : salles Maison Marre, école de Villefranche

L'utilisation des salles implique d'observer le règlement intérieur affiché par la mairie. Toute utilisation hors des cours, ateliers et réunions est interdite. Tout changement d'horaires doit être déclaré à l'association AMAGe qui avertit la mairie.

BULLETIN d'ADHÉSION et d'INSCRIPTION 2023/2024

Article 10 : matériel et instruments

Le matériel nécessaire pour les ateliers d'arts plastiques et de musique, les partitions et les instruments sont à la charge de l'élève.

L'utilisation du piano est strictement réservée aux ateliers et cours d'instruments.

Article 11 : absences

Toute absence doit être signalée au professeur au moins la veille du cours **manqué**. Les cours manqués seront dus et non rattrapés.

Article 12 : En cas de confinement

En cas de confinement ou d'empêchement dû à la situation sanitaire, des dispositions seront prises et seront communiquées.

LIEUX : Maison Marre à Simorre, Ancienne école à Villefranche.

Nom : Prénom

Adresse postale :

Téléphone fixe :/...../...../...../.....

Téléphone portable :/...../...../...../.....

Email :

Contacts :

- Chorale ados et adultes	Evelyne Bigotto	06 30 12 16 95
- Chorale enfants - Cours de Guitare ou de Harpe - Eveil musical : Parents/bébé, parents/enfant	Nadine Alberola	06 43 57 32 57
- Cours de Piano	Arnaud Mathevon	06 04 17 17 15
- Cours de Violon - Orchestre	Cyrille Périssé	06 74 63 59 27
- Cours d'Alto	Paul Martin	06 82 58 61 93

Ponctualité, assiduité et bonne humeur sont appréciées...

AMAGe Présidente Laurence Pech

Contacts : 06 07 25 41 01 ou amage@hotmail.fr

www.amage32.com www.facebook.com/amage32

Adhésion annuelle : adhésion obligatoire pour les ateliers, les cours et les ensembles.

adulte 30€ enfant 15€ famille 20€

**Les cours de musique auront lieu de septembre à juin, hors vacances scolaires.
(10 mois = 34 semaines)**

Cours hebdomadaire individuel d'instrument

Guitare, Harpe, Piano, Violon, Alto.

30mn par semaine : 53,55 € / mois

45mn par semaine, : 71,40 € / mois

1h par semaine, : 89,25 € / mois

Cours de Solfège : individualisé et intégré au cours d'instrument : 50 € / an

Orchestre

50 € / an

Éveil musical

Parent/bébé/enfant, 1 h : **pour un enfant** : 30€ / mois ou 10€ la séance

Parent/bébé/enfant, 1 h : **pour deux enfants** : 40€ / mois ou 15€ la séance

Chorale ados ou adultes (Saramon) : 1 h 30 hebdomadaire : 100 € / an

Chorale enfants (Simorre) : 1 h hebdomadaire : 30 € / mois

Atelier dessin peinture (Villefranche)

forfait pour 20 séances de 2 h : 220 € (soit 5,50 € / h)

forfait pour 5 séances de 2 h : 65 € (soit 6,50 € / h)

séance à l'unité : 15 € la séance de 2 h

Atelier Powertex

Forfait pour un trimestre, soit 4 journées : 120 €

Forfait pour l'année, soit 12 journées : 360 €

Membre bienfaiteur : €

(50 % déductibles des impôts)

Règlement ci-joint pour adhésion et inscription(s) : €

1 chèque ou ____ chèques ou 10 chèques

Je reconnais avoir reçu et pris connaissance du règlement intérieur

Autorisation parentale au dos, à remplir pour les enfants

Date et signature